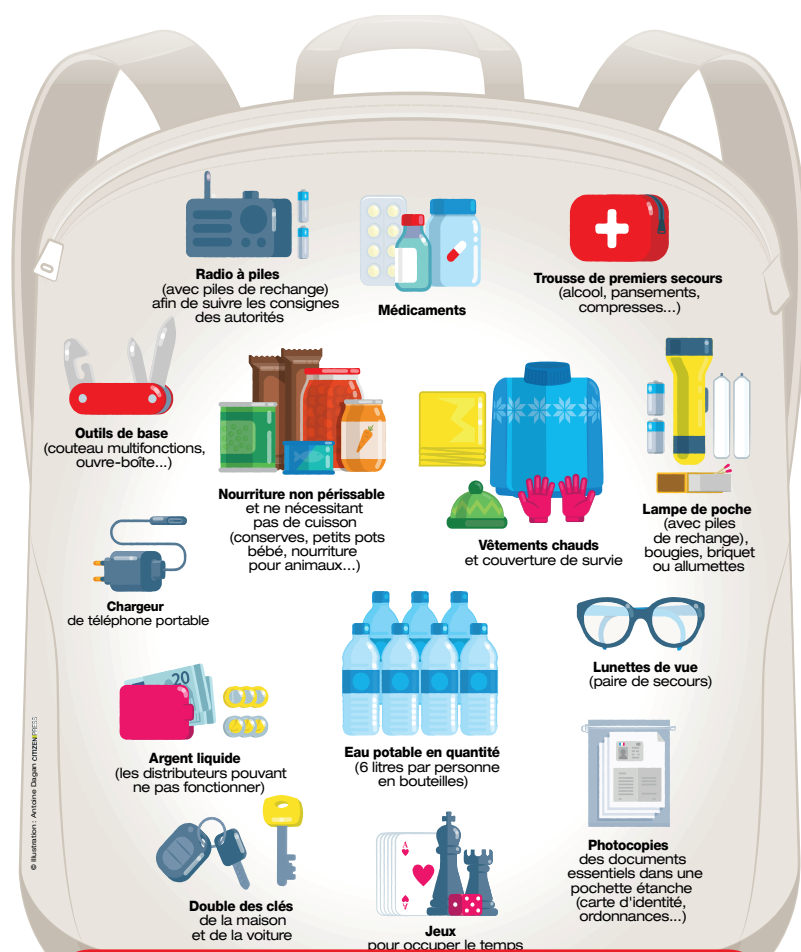


KIT D'URGENCE



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles. En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile.

Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population.



NUMÉROS, LIENS ET DÉMARCHES UTILES



MOYENS DE DIFFUSION DES ALERTES

Des informations et consignes seront transmises par appels téléphoniques, porte à porte, porte-voix, site internet de la mairie, Illiwap, FR-Alert. Écouter les informations à la radio.



CENTRE D'ACCUEIL

Salle des fêtes ou Gymnase

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN CAS DE DOMMAGES

Contactez votre assurance, vous rapporter à votre contrat.

Prendre des photos des objets et zones sinistrés.

Ne rien jeter avant le passage de l'expert.

Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que l'événement est survenu ou que vous en avez eu connaissance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

LIENS UTILES

Site internet de la mairie :

<https://sonchamp.fr/>

Prévisions et vigilances météo

<https://météofrance.com>

Géorisques

<https://georisques.gouv.fr>

Vigilances hydriques

<https://vigicrues.gouv.fr>

Site officiel du gouvernement

<https://gouvernement.fr/risques>

EN CAS DE CRISE un poste de commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie.

NUMÉROS DE SECOURS

MAIRIE DE SONCHAMP 01 34 84 41 08

SAMU 15

POLICE NATIONALE 17

SAPEURS POMPIERS 18 212

URGENCES SMS 114
personnes sourdes ou malentendantes

DICRIM de Sonchamp • Édition Mars 2026



AYONS LES BONS RÉFLEXES

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce DICRIM vous informe

sur les risques existants sur notre territoire et leurs conséquences mais également, sur des signaux d'alertes et des mesures prises localement pour y faire face ensemble.

Se préparer et s'informer

reste une priorité pour nous tous, ce document centralise toutes les mesures de prévention et de protection.

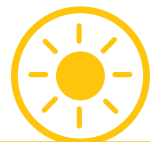
Conservez-le précieusement !

Il est téléchargeable site Internet de votre de www.sonchamp.fr



Dans tous les cas, restez toujours vigilants, écoutez la radio et respectez les consignes qui vous sont transmises. Après chaque catastrophe, prendre des photos et répertorier les dommages occasionnés.

Commune de Sonchamp



CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique...

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires, ...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollutions urbaines).

-  **Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).**
-  **Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.**
-  **Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.**
-  **Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.**



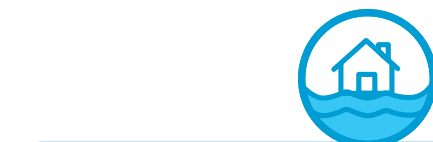
RISQUES INDUSTRIELS TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX

-  **Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres. Calfutez avec le gros scotch les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation.**
-  **En cas de gêne respiratoire respirez à travers un linge humide.**
-  **Si vous êtes dans votre véhicule, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible.**
-  **N'allez pas chercher vos enfants, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours.**



NEIGE, GRAND FROID

Une période de grand froid représente un réel danger pour la santé des personnes vulnérables, plus fragiles. Les épisodes neigeux accompagnés de vague de grand froid entraînent du gel et du verglas. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles sur l'ensemble des réseaux routiers, ferroviaires et aériens. Le risque des accidents routiers est accru. Une immobilisation temporaire des moyens de circulation peut également survenir. D'importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité (poids de la neige collante sur les lignes) et de téléphone pendant plusieurs jours.



INNOUDATIONS

ON DISTINGUE 3 TYPES D'INNOUDATIONS

- **la montée lente des eaux** en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique,
- **la formation rapide de crues torrentielles** consécutives à des averses violentes,
- **le ruissellement pluvial** renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration de l'eau.

-  **Éloignez-vous des cours d'eau des berges et des ponts**
-  **Restez ou mettez-vous à l'abri. Ne vous déplacez pas.**
-  **Laissez vos enfants en sécurité à l'école.**
-  **Allez à l'étage du bâtiment. Ne descendez pas au sous-sol.**
-  **Coupez le gaz et l'électricité, sans vous mettre en danger**
-  **Restez toujours informé, écoutez les consignes des secours et de la mairie, sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.**
-  **Aidez les personnes autour de vous, prévenez les personnes fragiles et isolées par SMS 114**
-  **Ne prenez pas la voiture. Si vous êtes en voiture, ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.**

APRÈS...

-  **Ne rétablissez les réseaux (électricité et eau) qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.**
-  **Aérez et désinfectez les pièces.**

Faites l'inventaire des dégâts et déclarez le sinistre à votre assureur au plus tôt.

Appliquez les recommandations du SMDVA (Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents). Entretien des berges, dégager des obstacles à l'écoulement et ne pas entreposer des matériaux pouvant être emportés par la montée des eaux. <https://www.smdva.fr>



VENTS FORTS, TEMPÊTES

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues. Les conséquences des tempêtes peuvent avoir des conséquences humaines, économiques et environnementales.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- **VERT** : pas de vigilance particulière.
 - **JAUNE** : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météo, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus.
 - **ORANGE** : être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données.
-  **Limites les déplacements, la vitesse sur route et respecter les déviations mises en place.**
 -  **Ne pas se promener en forêt. Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée.**
 -  **Attention aux chutes possibles d'objets divers. Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent.**
 -  **Ne pas intervenir sur les toitures.**
 -  **Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.**

Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux.

- **ROUGE** : vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données.
-  **Rester chez soi**
 -  **En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches, respecter les déviations mises en place.**
 -  **Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)**

Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.



FEUX DE FORÊT OU DE CHAUMES

LE FEU PEUT SE MANIFESTER SOUS DIFFÉRENTES FORMES

- **FEUX DE SOL**, combustion de la matière organique de l'humus.
- **FEUX DE SURFACE**, combustion des arbustes et des strates basses de la végétation.
- **FEUX DE CIMES**, combustion de la partie supérieure des arbres; leur vitesse de propagation est très élevée.

La période de l'année la plus propice aux feux en forêt est l'été de par la sécheresse et la faible teneur en eau des sols.

COMMENT ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU ?

-  **Débroussailliez autour de chez vous avant l'été**
-  **Organisez les barbecues loin de la végétation Réalisez vos travaux de bricolage, Jetez vos mégots dans un cendrier.**

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50m autour de votre habitation) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage c'est une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

EN CAS DE DÉPART DE FEU

-  **Donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114**
-  **Éloignez les combustibles (bouteilles de gaz, etc.) Rentrez le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage**
-  **Abritez-vous dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres Occultez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés**
-  **Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide**
-  **Si vous êtes dans votre véhicule, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée.**

Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers

-  **Renseignez-vous sur les conditions de circulation et limiter les déplacements ; limiter la vitesse sur route.**
-  **Protégez les passants des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.**
-  **Protéger les canalisations d'eau contre le gel, prévoir des éclairages de secours et faire une réserve d'eau potable.**
-  **Évitez d'utiliser votre véhicule.**

-  **En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place, se munir d'équipements spéciaux, prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route à bord du véhicule. Ne vous engagez, en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une route coupée.**
-  **Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.**
-  **Prenez contact avec les services de la mairie au 01 34 84 41 08 pour les services de scolarité.**



Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs

